

L'Etrille Curtilloise



N° 5

La parution de notre journal a été volontairement retardée, non pas en raison des canicules, mais afin de pouvoir vous donner un état d'avancement du projet pour la rénovation de notre Café Fédéral et la création d'un nouveau bâtiment.



C'est en effet lors du conseil général du 18 juin 2015 que la commission, demandée par la Municipalité et nommée en été 2014 afin de l'aider à étudier un concept, a rendu son rapport.

Une synthèse de celui-ci vous est proposée, dans les pages suivantes, qui vous permettra d'être au courant de ce travail qui apparaît d'une grande importance à plusieurs points de vue pour notre village.

D'une part, la volonté de vouloir maintenir un établissement public à Curtilles est essentielle aux yeux de la Municipalité même si une telle décision n'est pas aisée à prendre si l'on considère uniquement l'aspect économique. Nous devons en effet effectuer de lourds travaux afin que notre établissement soit conforme et respecte les normes en vigueur.

D'autre part, la configuration actuelle du bâtiment limite grandement les possibilités futures en termes de besoins communaux. La salle du conseil général est exiguë au vu du nombre de conseillers et la salle de Municipalité qui sert également de bureau communal ne correspond plus aux besoins actuels.

Ce projet sera également l'occasion de revoir de fond en comble l'aménagement de la place du Café Fédéral en donnant plus d'ouverture à celle-ci avec notamment la suppression du bâtiment de la carrée qui nécessiterait, en cas de rénovation, un gros investissement sans réelle rentabilité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce projet dans nos prochaines éditions de l'Etrille.

Bonne lecture à tous

Eric Binggeli

Sommaire	
Thème	Page
Le mot du Syndic	2
L'horloge du Clocher Info Grand Prix Rétro	3
Le portrait d'Eveline Lecoultre	4 et 5
Commission d'animation Sortie annuelle	6 et 7
Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)	8
Rénovation du Café Fédéral et infrastructures	9 à 14
Contrôle des habitants	14 et 15
Agenda 2 ^{ème} semestre 2015	15



L'horloge

Agilité et souplesse sont les conditions requises pour accéder au cœur de la tourelle.



Témoin : ce technicien d'une entreprise neuchâteloise aux prises avec le moteur en panne d'un des trois cadrans de l'édifice, cette mécanique à impulsions datant d'une trentaine d'années donne l'heure d'une façon très précise car elle est commandée par signal radio.

Cet endroit exigu abrite également la cloche qui sonne la demie et l'heure, rythmant nos journées de l'aube au crépuscule.



Sans, bien sûr, oublier les quatre sirènes de la protection civile, audibles certains jours loin à la ronde.



Ruedi Hofer

Annulation du Grand Prix rétro



Le projet de réaliser un Grand-Prix rétro entre Curtilles et Prévonloup a émergé au sein du Moto-Club Glânois. Fort des autorisations cantonales et communales ainsi que du soutien des riverains, cette manifestation a déjà reçu une centaine de demandes d'admission.

Les seuils viables de véhicules inscrits, tant pour le spectacle que pour l'équilibre financier, ainsi que le nombre de personnes pour repourvoir les nombreux postes de travail ne sont pas atteints à ce stade.

Malheureusement, les conditions ne nous ont pas semblé être suffisamment favorables pour que nous puissions passer à la réalisation de ce magnifique projet.

C'est avec beaucoup de regrets que nous devons annoncer que les membres du Moto-Club Glânois ont décidé de renoncer à cette organisation et que cette décision est irrévocable.

Nous remercions les autorités cantonales, communales, les riverains, les annonceurs, les pilotes ainsi que toutes les personnes qui nous ont soutenus de près ou de loin durant ces quelques mois de préparations.

Meilleures salutations.



<http://www.mcglanois.ch>
CO du GP Rétro
Nicolas Paccaud

« Les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais »

Aux premiers échanges de notre rencontre, Evelyne Lecoultre nous invite à nous retourner sur la baie vitrée, de son appartement lucennois, qui s'ouvre sur les côtes de Curtilles. « C'est vrai que je suis bien ici, regardez, par-dessus le toit voisin, j'aperçois le Pâquis! »

Le décor est posé. Il y a une belle luminosité dans son regard. Le récit de souvenirs colorés, qui fleurent bon les vacances scolaires d'un autre temps, peut commencer.

« Mes grands-parents avaient une petite ferme au Pâquis et mon père, brigadier à la Police de sûreté, était resté attaché à « Courtilles », comme on disait à l'époque de ses parents. Nous habitons à Lausanne et la destination des vacances faisait partie des choses qu'on ne discutait pas : c'était à Curtilles. J'y suis venue pour toutes mes vacances, de 4 à 14 ans.

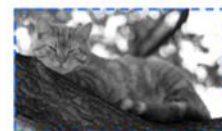
Je vois encore ma mère, soigneusement ranger nos vêtements dans la panier en osier, en prévision de notre déplacement en terre broyarde. Le temps était venu pour moi d'y glisser ma balle. Pas une simple balle en caoutchouc mais un véritable ballon en cuir, solidement cousu, attendu par les gamins du village (et par les adultes aussi, parfois) pour des parties de football improvisées, sur le premier pré fauché.



Le déplacement en train ne m'était pas très agréable. Comme je souffrais du mal des voyages, mes parents ouvraient la fenêtre du compartiment pour m'amener de l'air frais et régulièrement je ramassais dans les yeux des particules fines de charbon, rejetées par la locomotive à vapeur. Le tunnel de Brivaux annonçait la fin de mes soucis et, dès l'apparition du château de Lucens, j'étais soulagée : les vacances pouvaient commencer.

Mon grand-père nous attendait à la gare de Lucens, avec un char tiré par une vache ou par le cheval prêté par un voisin (nous étions dans les années trente).

L'arrivée dans la ferme du Pâquis était à chaque fois un grand bonheur. J'adorais mes grands-parents et ils me le rendaient bien. Et puis, il y avait tant de petits chats à caresser et à tenir. Imaginez ce que ça pouvait représenter pour une fillette de la ville ! Souvent, ma mère, qui s'entendait bien avec ses beaux-parents, restait un peu avec nous.



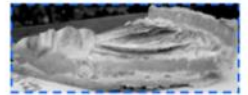
Les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais. Je vois encore les deux peupliers montant la garde, les cerisiers pour la dégustation de fruits bien fermes, éclatants dans la bouche, la route en terre qui montait à Sarzens qui était un peu notre place de jeux et que mon grand-père arrosait le dimanche, pour « coller la poussière ».

Tranche de gâteau trop grande pour des petites mains

« Il y a tant d'images de ce temps heureux que je conserve intactes. J'entends encore Mme Valérie Rapin du Champ du Poirier, l'arrière-grand-mère du syndic actuel, bavarder avec ma grand-mère. Elle rentrait du marché de Lucens en tirant son petit char et s'arrêtait pour

boire au goulot de la fontaine. Je me rappelle aussi la grande peur des soirs d'orage, ma grand-mère m'apprenant à plier et ranger les habits de manière à les avoir tous sous la main en cas d'incendie. Vu depuis le banc devant l'écurie, le spectacle était impressionnant pour une petite fille.

Comme voisins, il y avait les Jaquier et les Sonnard. Les délicieux gâteaux que faisait Mme Jaquier étaient si gros que mes deux mains mises bout à bout étaient trop menues pour soutenir la tranche généreuse qu'elle m'offrait. Chez les Sonnard, je crois que j'y ai pointé mon minois dès que j'ai su marcher. Quand j'y pense, j'ai l'impression que pour moi, dans cette maison, c'était tous les jours portes ouvertes. Et quand Mme Sonnard levait la crème du lait, mis à reposer, mon estomac connaissait l'heure de la dernière cuillerée qui était pour moi.



Avec les autres enfants du village, on jouait beaucoup mais, détail qui avait son importance, leurs vacances fixées en relation avec les travaux des champs ne coïncidaient pas toujours avec les miennes. En ville, les dates étaient connues au début de l'année scolaire, alors qu'à la campagne elles dépendaient de la maturité des récoltes.

Mais je trouvais toujours un moment dans la journée pour rejoindre mes amies. Avec Juliette, une des filles du maçon «Julon» Sonnard qui avait dix enfants, on s'entendait bien. Je ne sais comment il était arrivé là, mais il y avait dans leur famille un gramophone, avec lequel on passait des disques de Tino Rossi et autres rengaines de l'époque : j'étais captivée. Autre amie avec qui je suis encore, par chance, très liée, Léa Cornu-Sonnard, qui habite à Lucens. Ensemble, nous avons gardé les vaches dans les prés de Sur-Roche qui dominent la Broye ».

Parties de luge et nuits glaciales

« Il y aurait encore tant à dire, comme par exemple, les parties de bob sur lequel on s'entassait à sept ou huit pour dévaler jusqu'au pont de la Broye. Et puis...

La nuit venue, comme il faisait très sombre et qu'au début nous n'avions pas l'électricité, ma



Evelyne Lecoultre, avec la pierre chauffante et la lampe à pétrole qui l'accompagnaient au lit, à la ferme du Pâquis.

Photo
JD Fattebert

grand-mère m'accompagnait dans ma chambre, la lampe à pétrole à la main. Elle avait pris soin de glisser sous les draps la pierre ovale, préalablement chauffée dans l'unique fourneau de la maison.

C'était hier et ça paraît pourtant d'une autre époque. Je ne sais pas si c'est bien raisonnable d'être tellement attachée à ses racines, mais dans mon cœur, Curtilles conserve une place à part, privilégiée.

Tenez, pour conclure, moi qui ne suis pas une paroissienne suffisamment assidue, quand j'entre dans l'église de Curtilles, je me sens comme à la maison. »

Propos recueillis par Jean-Daniel Fattebert

Le 17 juin dernier, la météo était de la partie pour la sortie des seniors... ou plutôt, pour ceux qui pouvaient se libérer un mercredi.

Cette année, la destination fut, comme la précédente édition, l'Oberland bernois. A l'heure du départ,



l'ambiance était très bonne parmi

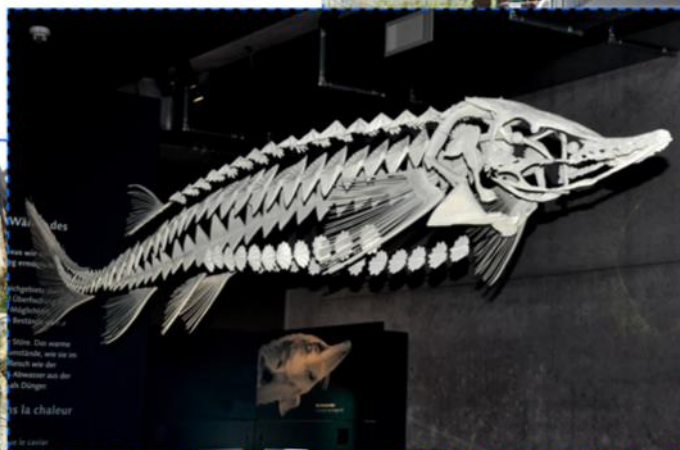
les 33 personnes qui avaient répondu « présent ».



Après un changement de véhicule pour des raisons techniques, la petite équipe s'est dirigée vers la ville fédérale. Un arrêt café croissants dans le magnifique Rosengarten de Berne nous a permis de

jouir d'une pause avec une vue magnifique sur la vieille ville de Berne. La petite ballade au milieu des fleurs nous a ravi à la fois la vue et l'odorat.

Sans trop s'attarder, en route ensuite vers la destination principale de la journée : la serre tropicale de Frutigen. Là aussi, les sens ont été stimulés. Une atmosphère exotique au milieu des épices, bananes et orchidées de toute beauté pour une visite guidée un peu rapide mais très instructive.



La visite se termine par la présentation de l'élevage d'esturgeons qui profite également de l'eau tempérée qui s'écoule du tunnel de base du Lötschberg.



Avant de repartir pour le repas de midi, le chauffeur nous a offert un petit apéritif improvisé qui a été très apprécié.

C'est avec une vue imprenable sur les lacs de Thoune et de Brienz que nous avons partagé un repas convivial et copieux au restaurant le Chemihütte.

Après s'être donné le temps de refaire le monde et de profiter du point de vue, le chauffeur nous a proposé de ne pas effectuer de ballade dans le village d'Aeschiried mais de s'arrêter en ville de Thoune et de profiter de la ville en cette belle journée.



Cette idée improvisée fut, je crois, très appréciée. Les uns flânant le long des quais fleuris de l'Aar, les autres continuant à refaire le monde sur une terrasse devant le miroir de l'eau, certains trouvant même une table jouxtant un terrain de pétanque mais, sans avoir prévu le coup, ils n'ont pu jouer que la troisième mi-temps ! Retour ensuite du bon côté de la Sarine dans une très bonne ambiance, la fatigue en plus. Merci à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine.



Au nom du groupe animation, Blaise Cordey



Préambule

La Protection civile vaudoise actuelle se fonde sur une loi prévalant en 1995. La conception de la Protection civile issue de cette législation correspond de moins en moins aux défis auxquels les partenaires sécuritaires doivent faire face aujourd'hui.

Il est donc nécessaire de mettre à jour la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile afin de lui permettre à la Protection civile de faire face aux attentes et aux défis de la prochaine décennie.

Le projet dénommé « AGILE » (signifiant Adaptée Garante Intégrée Légitime Efficente) a été mis sur pied. Sa structure intègre toutes les compétences techniques nécessaires et associe tant les partenaires sécuritaires que les représentants politiques de tous les échelons. Au travers d'un processus participatif, transparent et ouvert, les différentes instances ont élaboré les éléments qui formeront le nouveau projet de loi.

Les nouvelles régions de protection civile respecteront le découpage territorial des districts ; elles passeront donc de 21 au nombre de 10.

Chaque région disposera de la personnalité juridique. La direction du projet préconise de conserver la structure actuelle : composée d'un Conseil intercommunal comme organe délibérant et d'un Comité de direction en tant qu'organe d'exécution.

Nouveau découpage de la PC du district de Broye-Vully

Pour notre district, il s'agit de prendre en compte la venue de 37 communes dans notre organisation et de refondre cette dernière en une organisation de Protection Civile compatible au District. Ces communes sont issues des régions Avenches, Payerne et Moudon.



Financement

Cette réorganisation devrait être neutre financièrement.

En effet, le budget projeté par le comité de pilotage est de CHF 17.32 par habitant. Pour 2015, notre budget communal prévoit CHF 16.60 par habitant. Aussi, selon les projections réalistes effectuées, la charge financière devrait rester stable.

Adhésion à l'Association des communes du district de Broye-Vully

L'adhésion à cette nouvelle association a été acceptée à l'unanimité lors de notre séance du conseil général du 23 avril 2015 et si l'ensemble des communes partenaires donnent leurs avais, cette association sera effective au 1er janvier 2016.

Willy Chuard



Synthèse

Lors de la séance du conseil général de Curtilles du 18 juin 2015, la commission des bâtiments du Conseil Général, composée de Messieurs Pierre-André Décosterd, Jacques Délessert, Nicola Giannattasio, Thibault Repond, Georges Sonnard, Bertrand Zufferey et de Madame Nicole Déglon, rapporteuse, a présenté le résultat de ces travaux.

A partir des éléments de l'avant-projet proposé par la municipalité sur la parcelle 299 et des différentes données fournies par le bureau d'architectes, la commission a fait une réflexion globale du projet, des besoins pour le restaurant et la commune et, enfin, a établi un cahier des charges indépendant de la solution architecturale envisagée.



Avant-projet présenté par la municipalité lors du Conseil Général du 5 juin 2014

Les membres de la commission ont ensuite planché et proposé plusieurs variantes intégrant l'intérêt d'une rénovation partielle ou complète du bâtiment du café, le devenir de la carrée, et différentes options sur l'implantation de l'administration communale. Un autre élément pris en compte dans la réflexion a été l'utilisation du fond « taxes d'exemption pour la construction d'un abri PC » pour la construction d'un abri communal. Sur la base de ces éléments trois propositions ont été discutées et évaluées.

Variante 1 : Optimisation du bâtiment du café fédéral, pas de construction d'un nouveau bâtiment

Rez-de-chaussée : selon proposition de l'avant-projet de la municipalité

1^{er} étage du café : salle multifonction et administration communale

Combles : appartement pour le locataire du café

Avantages :

Préservation de la carrée : à noter que la rénovation n'est pas incluse dans le budget/projet initial

Valorise le volume existant

L'administration reste au centre du village

La parcelle de terrain reste à disposition (valorisation ultérieure)



Limitations :

Pas d'accès plein pied à la salle multifonction

Contraintes réglementaires concernant le flux des personnes (accès handicapés, ascenseur et/ou élargissement de l'escalier)

Rapport coût-rentabilité financière peu favorable



Rez-de chaussée



1er étage

Variante 2 : Extensions des volumes existants

Le bâtiment du café fédéral est agrandi à l'angle sud-est, ce qui implique la démolition de la carrée. Trois variantes ont été proposées autour de ce concept.



Variante 2a



Variante 2b



Variante 2c

Avantages : Dans toutes ces variantes, les avantages sont :

Bonne occupation des volumes

Optimisation du rez-de-chaussée du café et complémentarité avec la salle multifonction

Possibilité de créer 2 appartements au 1^{er} étage du café

La parcelle de terrain reste à disposition (valorisation ultérieure)



Limitations :

Variante 2a et 2b : Contraintes architecturales (murs porteurs) et autorisations état de Vaud (classement 4 du bâtiment) et limites de propriétés

Variante 2c : La salle multifonction est indépendante du café. Il y a par conséquent la nécessité de prévoir des WC, vestiaires, et une petite cuisine.

Dans tous les cas, l'implantation de l'administration communale dans le nouveau bâtiment est compliquée et réduit l'espace dédié à la salle multifonction.



Variante 3 : Rénovation du café et construction d'un nouveau bâtiment



Avantages :

Valorisation de la carrée

Création de 2 appartements dans le café (variante 3b)



Limitations :

Variante 3a-b : Manque de complémentarité entre le café et la salle multifonction, coûts élevés de rénovation-construction de 3 bâtiments

Variante 3a : le terrain est utilisé seulement pour une salle multifonction, 2 appartements en bord de route dans la carrée

Variante 3b : le terrain est utilisé seulement pour des appartements



Après discussion, les membres de la commission ont décidé de conserver les variantes proposant une extension des volumes existants à savoir les variantes 2a-c et la variante 3b (nouveau bâtiment). D'autre part, la commission, en accord avec la municipalité, propose que l'administration communale soit localisée dans la salle du collège afin de limiter les contraintes sur la salle multifonction. Après discussion avec l'architecte, il ressort que la structure du bâtiment est trop fortement touchée dans les variantes 2a-b. Dans la variante 3b, l'implantation de la salle multifonction dans la carrée, est complexe puisqu'il serait nécessaire d'aménager un accès handicapés depuis le niveau du parking, des vestiaires et des WC. Par conséquent, dans le meilleur des cas, une salle de 60m² serait disponible et ceci nécessiterait de très gros travaux sur les deux étages de la carrée.

La commission après avoir pris en compte les avantages et limitations ainsi que le rendement locatif des variantes a décidé à l'unanimité des membres présents et, en accord avec les représentants de la municipalité de retenir la variante 2c et par conséquent de renoncer à préserver la carrée. Cette variante propose une rénovation complète du café avec 4 appartements et la construction d'un nouveau bâtiment proche de l'actuel café avec des abris PC, une salle multifonction et deux appartements.

Avant projet retenu par la commission



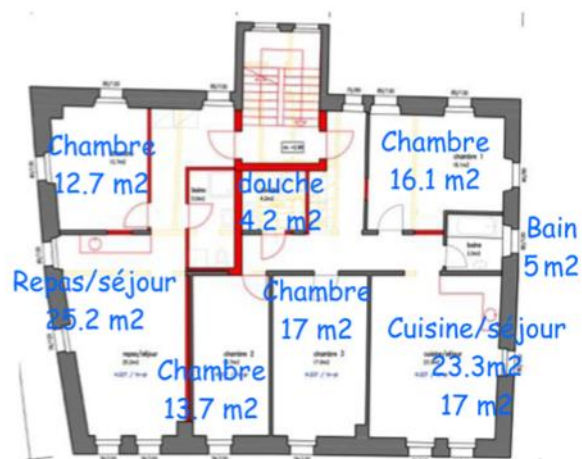
Contrainte ECA sur la distance entre le café et le nouveau bâtiment : 8 mètres



Café fédéral

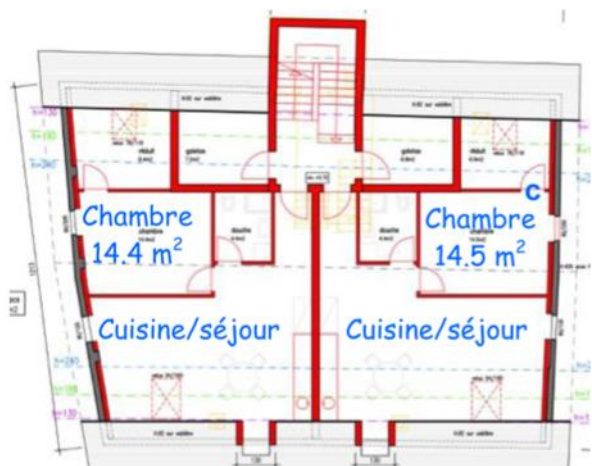


Rez-de-chaussée du café fédéral



1er étage : Appartements de 4.5 et 2.5 pièces

Rapport de la commission des bâtiments

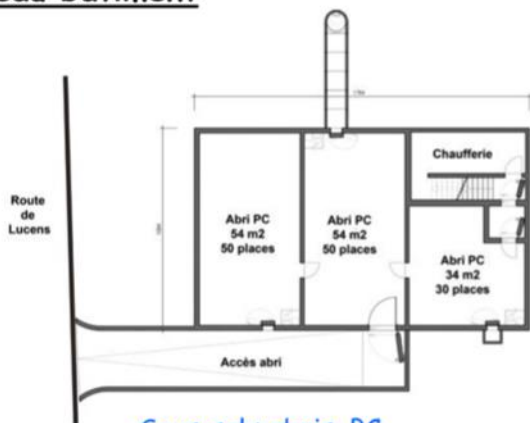


Combles: appartements de 2.5 et 2.5 pièces

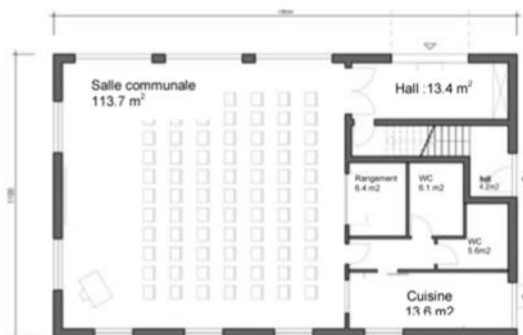


Coupe du café fédéral

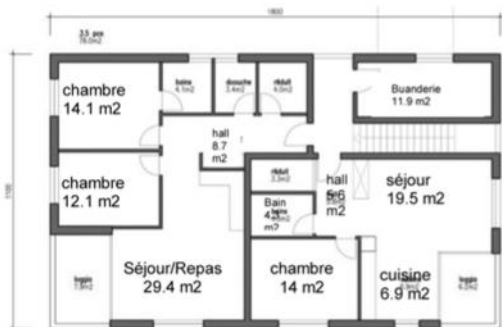
Nouveau bâtiment



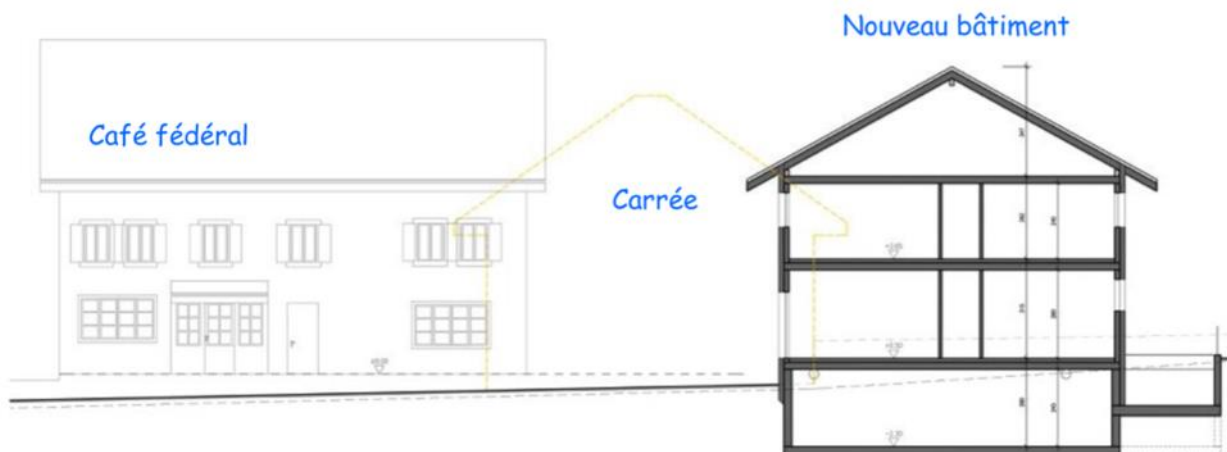
Sous-sol : abris PC



Rez-de-chaussée: salle multifonction



1er étage et combles: appartements de 3 et 4 pièces



Nouveau bâtiment

Afin de compléter l'analyse, les membres de la commission ont ensuite étudié la faisabilité financière du projet. La municipalité a été sollicitée afin de présenter le plan financier sur 10 ans et les fonds propres à disposition ainsi que les conditions d'un prêt à la commune.

En fonction de ces éléments ainsi que du coût du projet selon la norme SIA et du rendement (valeur locative), la commission a établi un plan financier. Il est important de noter que les chiffres présentés lors du conseil général étaient purement indicatifs et que le budget du projet sera déterminé dans le cadre du crédit d'étude. D'autre part, la commission a souhaité consulter la commission des finances afin que celle-ci puisse donner son opinion et ses recommandations sur cet aspect du projet. Celle-ci n'a pas émis de commentaires particuliers sur les éléments fournis.

En fonction de tous ces éléments, la commission des bâtiments en accord avec les représentants de la municipalité propose de poursuivre le projet de rénovation du café et la construction d'un bâtiment communal selon le pré-projet en date du mois de Mai 2015.

Après délibération, le rapport et les recommandations de la commission des bâtiments ont été approuvés par le conseil général.

La commission des bâtiments

Contrôle des habitants

Arrivée dans la commune

Conformément à la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants, les nouveaux habitants ont un délai de 8 jours pour annoncer leur arrivée au sein de la commune.

Vous devez vous présenter personnellement au guichet du bureau du Contrôle des habitants pour vous y annoncer.

Les documents nécessaires à votre inscription sont :

Ressortissants suisses

Célibataire

- Une pièce d'identité valable
- Une copie de l'acte d'origine ou certificat individuel d'état civil

Couple marié (l'un des conjoints peut représenter la famille)

- Une pièce d'identité valable
- Une copie du certificat de famille valable

Personne seule (veuf(ve), séparé(e) ou divorcé(e))

- Une pièce d'identité valable
- Acte de divorce ou convention de séparation



Les actes d'origine ou acte d'état civil individuels peuvent être commandés sur le site de www.population.vd.ch

Ressortissants étrangers :

- Une pièce d'identité valable
- Permis de séjour

Emolument communal : gratuit



Départ de la commune

Conformément à la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants, toute personne qui cesse de résider dans la commune ou dont la durée du séjour n'atteint pas plus de trois mois par an, est tenue d'annoncer son départ et sa destination.



Vous avez la possibilité d'annoncer votre départ, soit :

- De vous présenter à notre guichet
- D'adresser une correspondance mentionnant l'identité de toutes les personnes faisant partie du ménage, en indiquant la date effective du départ ainsi que l'adresse complète du lieu de destination à l'adresse suivante : greffe@curtilles.ch

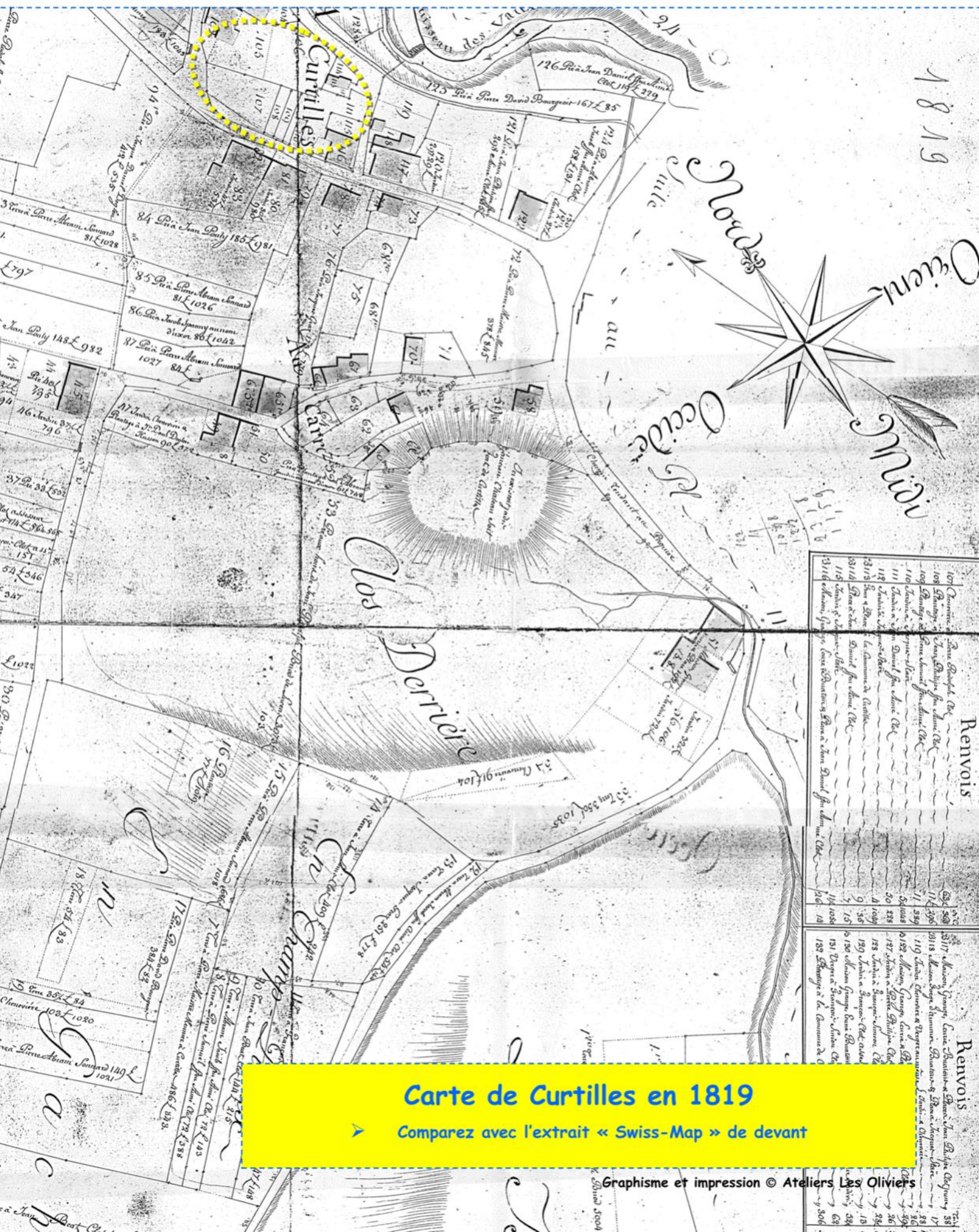
Emolument communal : gratuit

Agenda des manifestations

Sunrise open air	Organisation :	Société de Jeunesse Samedi 22 août
Fête de l'été à la place du collège	Organisation :	Curtilles Animations Dimanche 23 août
Revue du SDIS	Organisation :	SDIS Haute Broye Chesalles dès 19h30 Vendredi 4 septembre
Halloween en famille	Organisation :	Curtilles Animations Place de jeux Samedi 31 octobre
Activité de Noël pour les enfants	Organisation :	Curtilles Animations Samedi 21 novembre
Noël au village (vin chaud)	Organisation :	Société de Tir Sportif Samedi 19 décembre

Fête de l'été / 26 août 2007





Carte de Curtilles en 1819

Comparez avec l'extrait « Swiss-Map » de devant